

OCTOBRE NOVEMBRE 2022

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Solidaires

Après avoir arboré le drapeau rose au fronton de la mairie, ce numéro des échos se pare de rose.

"Ne pas susciter la compassion de l'autre qui vous observe, vous scrute, comme s'il pensait en être obligé et témoigner ainsi des égards. Éviter de susciter la peine des proches. S'encourager et encourager avec des compliments qui stimulent est une manière de lutter au quotidien" nous dit l'anesthésiste Sylvie Froucht-Hirsch et de nous rappeler que « Octobre rose » a pour fonction de prévenir. Prévenir les femmes qu'elles peuvent avoir un cancer du sein et les encourager à rencontrer les dépisteurs, les pisteurs de tumeurs.

Engagés dans la transition écologique et le changement climatique

Le coût des énergies augmente, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aussi. Plus que jamais nous sommes convaincus qu'il nous faut prendre les mesures à notre niveau pour contribuer ensemble à la réduction de notre consommation en énergie.

Il y a plus d'un an, nous avons décidé de l'extinction de l'éclairage public la nuit, nous franchissons un nouveau pas en accueillant à Clara une plate-forme de compostage qui sera inaugurée le 15 novembre en présence de Jean-Louis Jallat, Président de la Communauté de communes Conflent Canigó. Une deuxième plateforme sera installée à Villerach en 2023.

Il nous reste à être exemplaires dans la gestion des bâtiments publics. Un diagnostic de performance énergétique sera très bientôt réalisé.

Et mobilisés pour faire commune

Les réunions citoyennes, les commissions ouvertes aux habitants, les animations associatives, un nouveau site internet en construction nous invitent et nous mobilisent pour que Clara-Villerach reste dans le palmarès des villes et villages où il fait bon vivre.



CONTACTEZ NOUS A
commune-de-clara@orange.fr

Mairie de Clara-Villerach
1 rue de la Mairie
66500 Clara-Villerach
Tel : 09.60.43.06.36
Patrick Marcel : 06.73.94.76.36
Stéphane Salies : 06.33.96.54.16

Permanences des élus sur RDV :
A Clara les mardis de 18h30 à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h.
A Villerach le troisième samedi du mois de 10h à 12h salle Polyvalente.

Ouverture du secrétariat Mairie au public les mercredis de 9h à 12h

Rejoignez-nous sur notre [facebook](#)
Clara Villerach

Abonnez-vous à l'application [Panneau Pocket](#) pour suivre les alertes et infos pratiques de la mairie



Communauté de communes Gestion des déchets : Quelques rappels du Sydetom

Les dépôts au sol, n'en jetez plus !

Les dépôts au sol dits "sauvages" sont malheureusement encore trop fréquents. Le problème est récurrent au pied des colonnes à verre tout comme au pied des colonnes jaunes et des bacs de regroupement dédiés exclusivement aux Emballages Ménagers Recyclables. Il s'agit majoritairement de sacs d'ordures ménagères, de grands cartons, d'objets, de gravats, de divers encombrants et de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Chacun de ces déchets a sa propre filière d'évacuation : la poubelle normale pour les sacs d'ordures ménagère, la déchetterie pour les objets, les encombrants, des grands cartons et les DEEE.

Laisser des déchets au pied des bacs et colonnes compromet la propreté et la salubrité des lieux (pollution des sols, des eaux, de l'air), dégrade la qualité de vie et engendre des coûts de gestion supplémentaires importants à la collectivité. Cela constitue un dépôt sauvage qui est un acte verbalisable.



Pour rappel, déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €. Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €. Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Code pénal : article R634-2 Abandon et dépôt d'ordures ; Code pénal : article R632-1 Non-respect des règles de collecte ; Code pénal : article R635-8 Abandon d'ordures transportées dans un véhicule ; Code pénal : article R644-2 Encombrement permanent sur la voie publique

STOP AUX ERREURS DE TRI

Nous observons que les colonnes et bacs jaunes sont très souvent souillés par des objets, des encombrants et des sacs d'ordures ménagères. Nous constatons aussi que beaucoup d'emballages sont jetés emboîtés les uns dans les autres ou jetés enfermés dans des sacs.

Ces déchets ne seront pas recyclés mais détournés vers l'usine d'incinération. C'est ce que l'on appelle le refus de tri.

Les bacs et colonnes jaunes sont réservés aux emballages ménagers, au papier et au carton.



En vrac et non dans des sacs.
Vidés sans être lavés (pour ne pas gaspiller d'eau).
Aplatés (pour un gain de place dans les bacs).
Non emboîtés (la technologie actuelle ne sait pas trier les matières emboîtées).

Demandez le disque du tri disponible en mairie.

Apportez en déchèterie

- Les objets et les jouets ;
- Les déchets verts ;
- Les meubles ;
- Les Déchets d'Équipements ; Électriques et Électroniques (DEEE).

Jetiez dans la colonne à verre

- Les bouteilles, pots bocal en verre.

Amenez en pharmacie

- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Demandez la boîte gratuite dédiée à ces déchets à votre pharmacien !

Jetiez dans les colonnes à textile ou donnez à des associations

- Le textile, linge de maison, peluches, chaussures et petite maroquinerie.



← DÉFINITION DES OBJETS ÉLIGIBLES / 3 M3 MAX

← RENDEZ-VOUS APRÈS ENTRETIEN.

← DÉPÔT LA VEILLE. COLLECTE LE JOUR DIT

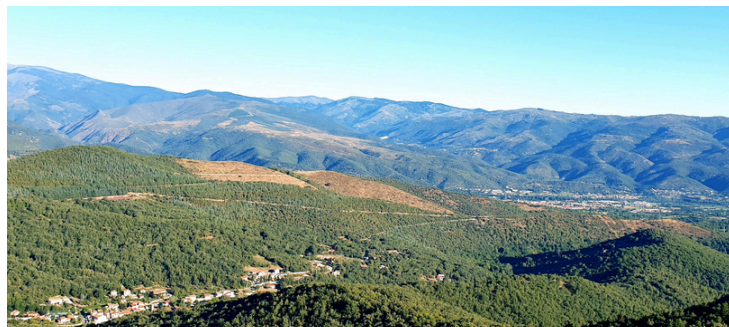
← PAS DE COLLECTE DE DÉCHETS VERTS

Déchetterie

04 68 05 62 64

service.dechets@conflentcanigo.fr

Du mardi au vendredi
de 9h à 12h



Communauté de communes

Installation d'une plateforme de compostage à Clara

L'année dernière, à la même époque nous vous avons communiqué quelques chiffres sur la composition de nos poubelles. Ils sont toujours d'actualité : Nos Ordures Ménagères résiduelles contiennent 27% de déchets organiques qui pourraient être compostés !!

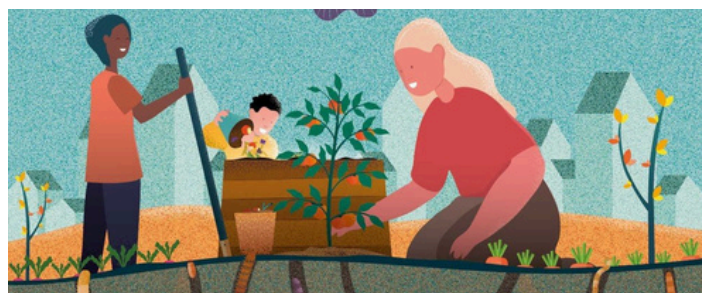
Le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté en novembre 2019 prévoit une réduction de 50 % (objectif 2025 et 61 % en 2031) des bio-déchets (déchets de repas et déchets verts) présents dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

En référence à ces objectifs, il est annoncé que les taxes sur les ordures ménagères ne vont cesser d'augmenter. Aussi, il est de notre responsabilité de municipalité d'accompagner les habitants vers une responsabilité individuelle et collective pour limiter la production de déchets.

Suite à la réunion du 29 mars dernier rassemblant des habitants membres de la commission environnement de notre commune aux côtés de Nicolas Mazières, chargé de mission gestion des déchets à la Communauté de Communes Conflent Canigó, **notre commune a décidé de s'équiper d'une plateforme de compostage**. Celle-ci sera installée prochainement sur le territoire de Clara, au cœur du village, à côté des containers de tri des déchets rue du Général De Gaulle.

Nous vous invitons donc **le mercredi 9 novembre à la mairie à 18h** pour une réunion publique en présence de Nicolas Mazières. Cette réunion sera l'occasion de poser vos questions sur l'utilisation de cette plateforme. Les premiers Bio-seaux pour collecter et transporter le compost vous seront également distribués.

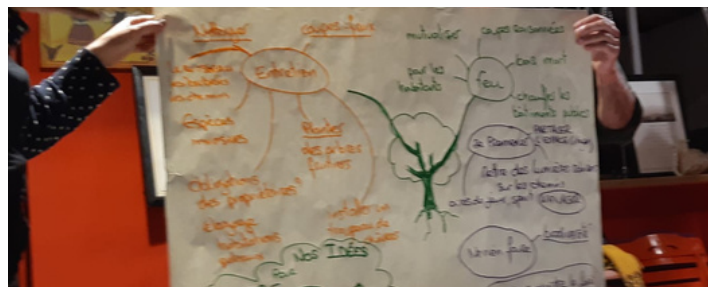
L'inauguration aura lieu le mardi 15 novembre à 18h en présence de M. Jallat, Président de la Communauté de Communes Conflent Canigo suivie d'un apéritif.



RÉUNION CITOYENNE

NOTRE FORÊT, NOTRE RESSOURCE

QUELS SONT LES ENJEUX POUR L'AVENIR DE NOTRE FORÊT ? /
QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DES USAGERS,
DES PROPRIÉTAIRES ? / QUELLES PISTES POUR UN MEILLEUR
USAGE PARTAGÉ DE NOTRE FORÊT ? QUEL RÔLE DE L'ONF ?



Retour sur la réunion citoyenne Notre forêt, Notre ressource

Le 30 septembre dernier, vous étiez une trentaine d'habitants de la commune à participer à la réunion citoyenne autour de notre forêt. Nous avons à cette occasion convié M. Campredon et M. Espinas de l'ONF pour nous apporter leur regard sur les enjeux forestiers qui concernent notre commune. Nos intervenants sont revenus sur l'histoire du peuplement forestier sur le massif du Canigo, ses spécificités, sur les missions de l'ONF, les droits et obligations des usagers, des propriétaires et des riverains.

Les interventions et les échanges ayant duré plus longtemps que prévu, le temps d'ateliers n'a pas pu se dérouler. Nous vous donnerons un nouveau rendez-vous pour approfondir les réflexions sur les actions à mener ensemble pour un meilleur usage de notre forêt. La question de la préservation et donc des obligations de débroussaillage est notamment au cœur de nos préoccupations et ce prochain temps commun sera l'occasion d'en reparler.

En attendant, nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://www.prevention-incendie66.com>. Vous y trouverez toutes les informations sur l'obligation légale de débroussaillage. En effet, le territoire de notre commune est entièrement concerné par cette obligation.

Voici néanmoins ce que nous avons retenu des interventions de l'ONF :

- C'est aux propriétaires des habitations jouxtant la forêt de réaliser le débroussaillage autour de leur habitation sur un rayon de 50 m.
- Si le rayon de 50 m autour de l'habitation concerne des parcelles appartenant à d'autres propriétaires, un courrier de demande d'autorisation doit leur être envoyé (modèle téléchargeable sur le site [prevention-incendie66.com](https://www.prevention-incendie66.com))
- Tout refus d'un propriétaire forestier l'expose à prendre lui-même en charge la responsabilité de débroussaillage.



Le savez-vous ?

Lors des incendies qui ont frappé la France cet été, les forces de lutte contre l'incendie ont davantage été mobilisées par la protection des habitations que par la protection des massifs forestiers (au dépend de ces derniers...)





Clara Villerach : Deux espèces vivantes emblématiques

Lors de la réunion citoyenne du 30 septembre, les agents de l'ONF ont présenté aux habitants deux espèces particulières du territoire de la commune :

Euprocte des Pyrénées ou le calotriton (*calotriton asper*)

Ce gros triton est endémique des Pyrénées. Son origine remonte à l'époque des dinosaures. Si son aspect général est celui d'une salamandre, sa robe est moins colorée. A l'âge adulte, sa peau grise est verruqueuse avec des pointes cornées. Jeune, sa robe est vive et noire avec de grandes lignes jaunes au milieu du dos et un ventre aux superbes reflets rouge orangé. Il est le seul triton à posséder des ongles.

L'Euprocte des Pyrénées est présent sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées : 50 stations en tout dont 2 sur la commune de Clara Villerach : le Lliscou et le ravin de la chapelle Saint Etienne.

Il affectionne les eaux froides, dans des petits ruisseaux au courant faible et de préférence dépourvus de poissons. L'hiver, il hiberne à terre dans des trous le long des berges. Il se dissimule entre les cailloux qui tapissent le fond des rivières.

Cette espèce est essentiellement menacée par la modification des cours d'eau et par l'introduction de poissons. L'espèce est protégée et n'est pas classée «en danger». Elle est présente tout le long de la chaîne pyrénéenne. Une simple attention aux empoisonnements, le maintien d'une eau de qualité (sans accumulation de déjections de vache en altitude) et la conservation du débit des petits ruisseaux de montagne devraient suffire à lui conserver son habitat.

Il est difficile à observer : qu'une ombre passe ou que la terre vibre sous les pas d'une vache ou d'un promeneur, l'euprocte part se cacher dans la berge ou entre les cailloux. En regardant dans le fond des vasques des torrents ou le long des ruisseaux à fonds caillouteux, on pourra avoir la chance de l'apercevoir. On remarquera surtout des petits sacs de nœuds, de couleur grise avec des éclats rose-jaune. Ce sont les adultes en amplexus (accouplement qui peut durer 2 à 3 jours !). Les jeunes avec leur livrée noire entrecoupée d'une ligne médiane jaune vif, seront encore plus visibles.

Le Pin de Salzmann (*Pinus nigra subsp. salzmannii*)

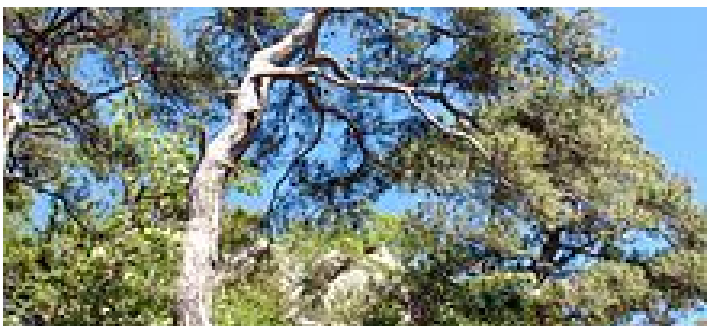
C'est une sous-espèce du Pin noir autrefois très répandue dans le bassin méditerranéen, maintenant en forte régression et menacée de disparition. On le trouve principalement en Espagne, avec en France quelques populations résiduelles.

Il peut être petit et rabougré et pourtant être très vieux. Pour estimer l'âge d'un pin de Salzmann, le diamètre du tronc n'est pas aussi révélateur que ne le sont de larges plaques sur l'écorce. Les aiguilles du Salzmann sont non piquantes ; elles sont vert clair, droites, souples, insérées en pinceau et mesurent 10 à 18 cm de long.

C'est peut-être une espèce relique. En France, l'Office national des forêts compte sept sites (dont le Conflent) sur seulement 5 000 ha pour des populations menacées par l'isolement en plus de l'incendie et de la pollution génétique. Sur la commune, on pourra observer quelques spécimens sur le domaine de la Garouille.

Son habitat primaire est fait de zones rocheuses, ce n'est pas parce qu'il le préfère mais parce que les autres espèces ne peuvent pas l'y concurrencer à long terme. Lui-même n'y pousse que tant bien que mal. Mais il perdure, seule espèce à long terme sur ce genre de terrains.

Les perturbations climatiques de notre époque, qui favorisent l'augmentation de la sécheresse et du nombre de feux, ne peuvent qu'accroître la régression du pin de Salzmann. En France il ne reste plus que quelques populations et il est clairement reconnu comme rare et en voie de disparition. Ce dernier ne pourra perdurer dans le paysage méditerranéen que si les mesures de protection sont suffisantes à son égard. Toutefois, malgré le triple handicap d'être endémique, rare et menacée, l'espèce n'est pourtant pas protégée en elle-même.





Clara Villerach : Deux espèces vivantes emblématiques

Lors de la réunion citoyenne du 30 septembre, les agents de l'ONF ont présenté aux habitants deux espèces particulières du territoire de la commune :

Euprocte des Pyrénées ou le calotriton (*calotriton asper*)

Ce gros triton est endémique des Pyrénées. Son origine remonte à l'époque des dinosaures. Si son aspect général est celui d'une salamandre, sa robe est moins colorée. A l'âge adulte, sa peau grise est verruqueuse avec des pointes cornées. Jeune, sa robe est vive et noire avec de grandes lignes jaunes au milieu du dos et un ventre aux superbes reflets rouge orangé. Il est le seul triton à posséder des ongles.

L'Euprocte des Pyrénées est présent sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées : 50 stations en tout dont 2 sur la commune de Clara Villerach : le Lliscou et le ravin de la chapelle Saint Etienne.

Il affectionne les eaux froides, dans des petits ruisseaux au courant faible et de préférence dépourvus de poissons. L'hiver, il hiberne à terre dans des trous le long des berges. Il se dissimule entre les cailloux qui tapissent le fond des rivières.

Cette espèce est essentiellement menacée par la modification des cours d'eau et par l'introduction de poissons. L'espèce est protégée et n'est pas classée «en danger». Elle est présente tout le long de la chaîne pyrénéenne. Une simple attention aux empoissonnements, le maintien d'une eau de qualité (sans accumulation de déjections de vache en altitude) et la conservation du débit des petits ruisseaux de montagne devraient suffire à lui conserver son habitat.

Il est difficile à observer : qu'une ombre passe ou que la terre vibre sous les pas d'une vache ou d'un promeneur, l'euprocte part se cacher dans la berge ou entre les cailloux. En regardant dans le fond des vasques des torrents ou le long des ruisseaux à fonds caillouteux, on pourra avoir la chance de l'apercevoir. On remarquera surtout des petits sacs de nœuds, de couleur grise avec des éclats rose-jaune. Ce sont les adultes en amplexus (accouplement qui peut durer 2 à 3 jours !). Les jeunes avec leur livrée noire entrecoupée d'une ligne médiane jaune vif, seront encore plus visibles.

Le Pin de Salzmann (*Pinus nigra subsp. salzmannii*)

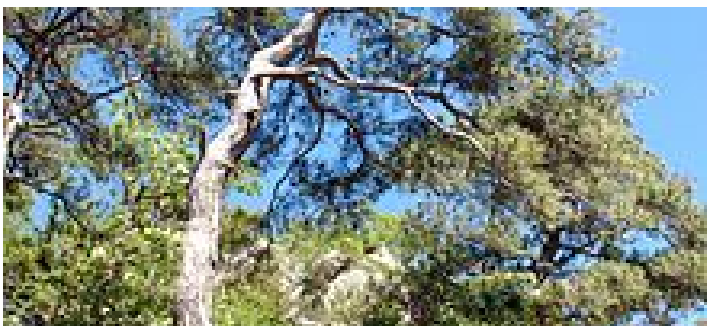
C'est une sous-espèce du Pin noir autrefois très répandue dans le bassin méditerranéen, maintenant en forte régression et menacée de disparition. On le trouve principalement en Espagne, avec en France quelques populations résiduelles.

Il peut être petit et rabougré et pourtant être très vieux. Pour estimer l'âge d'un pin de Salzmann, le diamètre du tronc n'est pas aussi révélateur que ne le sont de larges plaques sur l'écorce. Les aiguilles du Salzmann sont non piquantes ; elles sont vert clair, droites, souples, insérées en pinceau et mesurent 10 à 18 cm de long.

C'est peut-être une espèce relique. En France, l'Office national des forêts compte sept sites (dont le Conflent) sur seulement 5 000 ha pour des populations menacées par l'isolement en plus de l'incendie et de la pollution génétique. Sur la commune, on pourra observer quelques spécimens sur le domaine de la Garouille.

Son habitat primaire est fait de zones rocheuses, ce n'est pas parce qu'il le préfère mais parce que les autres espèces ne peuvent pas l'y concurrencer à long terme. Lui-même n'y pousse que tant bien que mal. Mais il perdure, seule espèce à long terme sur ce genre de terrains.

Les perturbations climatiques de notre époque, qui favorisent l'augmentation de la sécheresse et du nombre de feux, ne peuvent qu'accroître la régression du pin de Salzmann. En France il ne reste plus que quelques populations et il est clairement reconnu comme rare et en voie de disparition. Ce dernier ne pourra perdurer dans le paysage méditerranéen que si les mesures de protection sont suffisantes à son égard. Toutefois, malgré le triple handicap d'être endémique, rare et menacée, l'espèce n'est pourtant pas protégée en elle-même.





Clara Villerach : Deux espèces vivantes emblématiques

Lors de la réunion citoyenne du 30 septembre, les agents de l'ONF ont présenté aux habitants deux espèces particulières du territoire de la commune :

Euprocte des Pyrénées ou le calitriton (*calotriton asper*)

Ce gros triton est endémique des Pyrénées. Son origine remonte à l'époque des dinosaures. Si son aspect général est celui d'une salamandre, sa robe est moins colorée. A l'âge adulte, sa peau grise est verruqueuse avec des pointes cornées. Jeune, sa robe est vive et noire avec de grandes lignes jaunes au milieu du dos et un ventre aux superbes reflets rouge orangé. Il est le seul triton à posséder des ongles.

L'Euprocte des Pyrénées est présent sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées : 50 stations en tout dont 2 sur la commune de Clara Villerach : le Lliscou et le ravin de la chapelle Saint Etienne.

Il affectionne les eaux froides, dans des petits ruisseaux au courant faible et de préférence dépourvus de poissons. L'hiver, il hiberne à terre dans des trous le long des berges. Il se dissimule entre les cailloux qui tapissent le fond des rivières.

Cette espèce est essentiellement menacée par la modification des cours d'eau et par l'introduction de poissons. L'espèce est protégée et n'est pas classée «en danger». Elle est présente tout le long de la chaîne pyrénéenne. Une simple attention aux empoissonnements, le maintien d'une eau de qualité (sans accumulation de déjections de vache en altitude) et la conservation du débit des petits ruisseaux de montagne devraient suffire à lui conserver son habitat.

Il est difficile à observer : qu'une ombre passe ou que la terre vibre sous les pas d'une vache ou d'un promeneur, l'euprocte part se cacher dans la berge ou entre les cailloux. En regardant dans le fond des vasques des torrents ou le long des ruisseaux à fonds caillouteux, on pourra avoir la chance de l'apercevoir. On remarquera surtout des petits sacs de nœuds, de couleur grise avec des éclats rose-jaune. Ce sont les adultes en amplexus (accouplement qui peut durer 2 à 3 jours !). Les jeunes avec leur livrée noire entrecoupée d'une ligne médiane jaune vif, seront encore plus visibles.

Le Pin de Salzmänn (*Pinus nigra subsp. salzmannii*)

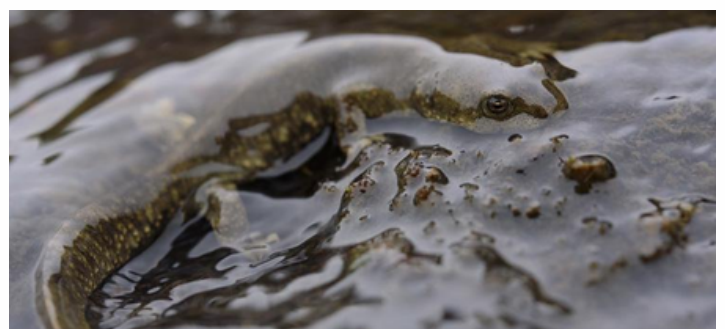
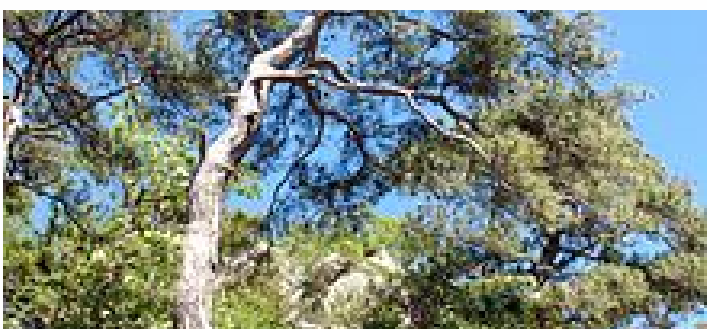
C'est une sous-espèce du Pin noir autrefois très répandue dans le bassin méditerranéen, maintenant en forte régression et menacée de disparition. On le trouve principalement en Espagne, avec en France quelques populations résiduelles.

Il peut être petit et rabougré et pourtant être très vieux. Pour estimer l'âge d'un pin de Salzmänn, le diamètre du tronc n'est pas aussi révélateur que ne le sont de larges plaques sur l'écorce. Les aiguilles du Salzmänn sont non piquantes ; elles sont vert clair, droites, souples, insérées en pinceau et mesurent 10 à 18 cm de long.

C'est peut-être une espèce relique. En France, l'Office national des forêts compte sept sites (dont le Conflent) sur seulement 5 000 ha pour des populations menacées par l'isolement en plus de l'incendie et de la pollution génétique. Sur la commune, on pourra observer quelques spécimens sur le domaine de la Garouille.

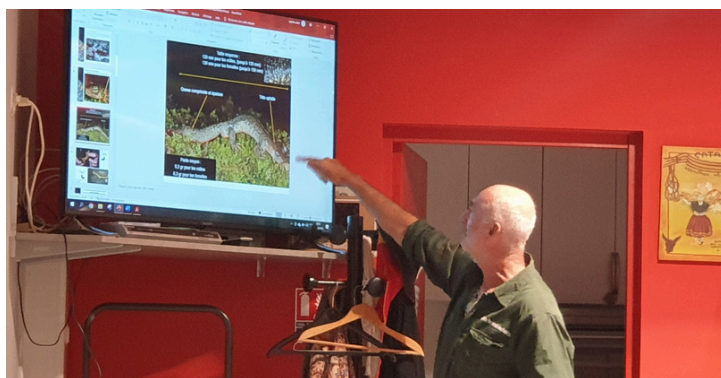
Son habitat primaire est fait de zones rocheuses, ce n'est pas parce qu'il le préfère mais parce que les autres espèces ne peuvent pas l'y concurrencer à long terme. Lui-même n'y pousse que tant bien que mal. Mais il perdure, seule espèce à long terme sur ce genre de terrains.

Les perturbations climatiques de notre époque, qui favorisent l'augmentation de la sécheresse et du nombre de feux, ne peuvent qu'accroître la régression du pin de Salzmänn. En France il ne reste plus que quelques populations et il est clairement reconnu comme rare et en voie de disparition. Ce dernier ne pourra perdurer dans le paysage méditerranéen que si les mesures de protection sont suffisantes à son égard. Toutefois, malgré le triple handicap d'être endémique, rare et menacée, l'espèce n'est pourtant pas protégée en elle-même.





**Une rentrée riche en
événements
... et ce n'est pas fini :
Rendez-vous dans l'agenda
à la fin des Echos !**





Vide grenier de Villerach 9 octobre 2022





Budget Participatif : l'édition 2022 est lancée !!

L'année dernière, votre premier choix s'était porté sur l'achat d'un broyeur à bois. Cet investissement nécessitant une plus longue réflexion pour une mise en œuvre sécurisée et des pistes de mutualisation au sein de la communauté de communes étant à l'étude, nous avons décidé de privilégier les projets suivants. Aussi, conformément à vos choix, la commune s'est dotée d'une friteuse et de quatre barnums (deux pour Villerach et deux pour Clara). Ces équipements ont d'ores et déjà été mis à l'honneur lors des festivités qui ont rythmé notre été !

Nous attendons vos projets pour la nouvelle édition ! Retrouvez le formulaire d'idée joint à ces Echos.

C'est vous qui proposez, c'est vous qui décidez !!

Calendrier

PHASE 1 - Lancement officiel de la communication du budget participatif	Novembre 2022
PHASE 2 - Dépôt par les habitants-es des idées/projets	Jusqu'au dimanche 15 janvier 2023
PHASE 3 - Analyse de leur recevabilité par la commission des affaires générales de la commune	Du 15 au 31 janvier 2023
PHASE 4 - Communication auprès des habitants autour des projets recevables	Du 15 au 31 janvier 2023
PHASE 5 - Votes des habitants-es	Du 01 au 28 février 2023
PHASE 6 - Réalisation par la commune des projets retenus	A partir d'avril 2023

Chronique d'un bicentenaire

L'APLEC du 16 août 1943

Chaque 16 août, les habitants des deux villages se réunissaient à la Chapelle Saint Etienne de Pomers, ils y passaient la journée dans la joie et la bonne humeur.



Marceau Monsegur, Lisette Hullo, Denis Parent



Joseph, Françoise, Josette et Roger Marsal



APLEC du 16 août 1943

Octobre Rose 2022



Octobre Rose

La commune a souhaité s'associer à la 28e campagne annuelle « d'octobre rose » consacrée à la lutte contre le cancer du sein.

Cette nouvelle édition veut encore et toujours, informer les femmes sur les vertus du dépistage.

Dépisté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans neuf cas sur dix.

Tous les deux ans, les femmes qui ont entre 50 et 74 ans (la tranche d'âge la plus à risque) sont invitées, par courrier, à effectuer une mammographie de dépistage. Cet examen est pris en charge à 100% par la sécurité sociale sans avance de frais. En parallèle et en complément, dès l'âge de 25 ans, il est recommandé de réaliser un examen clinique une fois par an.

Pensez-y et prenez soin de vous.

Rencontre avec...

Arthur Keovongsack, graphiste indépendant & dépannage électronique/informatique
AKNK, Villerach



Pas étonnant qu'Arthur soit arrivé à Villerach l'année de la fibre !

Après avoir passé son enfance dans la jungle guyanaise puis avoir côtoyé les grandes villes comme Paris, Lyon, Toulouse ou Clermont Ferrand, il était en quête d'un nouveau cadre de vie tout en restant connecté.

En effet, son job c'est la communication visuelle : il crée de A à Z tout ce dont une entreprise, une association, une collectivité, un magasin, un artisan peut avoir besoin pour sa « com » : du logo au site Internet, de la carte de visite au réseau social, du flyer à la banderole adhésive, du kakémono à une campagne d'affichage sur vitrine, du faire-part familial à l'identité visuelle d'une marque, de la photo à la vidéo... il crée, il invente et il accompagne sur tous les supports digitaux ou print.

Il a travaillé avec les plus grands (Nespresso, EDF, Michelin, Airbus...) comme les plus petits (restaurateurs, artisans...). Professionnels ou particuliers vous apprécierez sa bonne humeur, son brin de folie et son adage « seul je craie, ensemble nous crayons ».

Pour compléter son activité, ses études en génie électronique lui permettent de réparer et de donner une seconde chance à nos appareils high-tech et informatiques (TV, hifi, ordinateurs, écrans...). Spécialiste en informatique, il saura résoudre les problèmes hardware ou software de votre ordinateur.

N'hésitez pas à le contacter et à visiter son site : www.aknk.fr

Arthur Keovongsack
arthur.aknk@gmail.com

06 71 57 21 94





TRAVAUX

Travaux réalisés :

Dans les deux villages : aménagement des aires de jeux et installation de nouvelles structures de jeux

A Clara : enduit des futurs WC du parking ; déplacement de la place handicapée sur la place de la République ; préparation de la plateforme du composteur collectif ; installation d'un panneau d'affichage rue du Canigou

Travaux à venir :

Fin de l'aménagement et sécurisation des aires de jeux ; mise en place du composteur collectif à Clara

URBANISME

Permis de construire :

- Mme Salies Christelle au 2 rue des Oiseaux à Clara pour le changement d'affectation de garage en logement et ravalement de la façade
- La commune de Clara-Villerach au Sarrat de Montroux pour le changement d'un bâtiment agricole en « Gîte d'étape » et création d'une aire de stationnement
- M. Vinardell Sébastien au 20 rue des Vignes à Clara pour une maison individuelle avec garage intégré
- Retrait du permis de construire au 9 rue des Vignes à Clara de M. Gonzalez Sébastien et Mme Beristain Maria Rocio pour une maison solaire passive

Déclaration de Travaux :

- M. Ricard Cédric au Sola Roig pour la construction d'un garage pour moto et quad
- M. Bréant Wilfrid au 2 rue de la Fontaine à Villerach pour des panneaux photovoltaïques
- M. Bazzanella Thierry au 1 rue des Cèdres à Clara pour un abri de jardin

Et si on parlait civisme et civilités !

Places de parking : Les places de parking sont publiques et non attribuées aux habitations. Dans les agglomérations de notre commune, il est interdit de garer son véhicule en dehors des emplacements dédiés au stationnement. Dans un esprit de solidarité, chacun.e possédant plusieurs véhicules a une attention particulière pour permettre à toute personne rencontrant des difficultés de déplacement de pouvoir se garer au plus près de chez elle.

Aboiements des chiens : Vous êtes importuné.es par les aboiements du chien de votre voisin ou, à l'inverse, votre toutou aboie sans cesse au point de perturber le voisinage. La loi considère les aboiements d'un chien de nuit comme de jour comme une nuisance sonore passible d'une amende pour son maître.

Déjections canines : Depuis plusieurs semaines, il est constaté la recrudescence de déjections canines. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

VC6 : La vitesse sur la traverse reliant nos deux villages est limitée à 30km/h

Pneus usagés : Des pneus sont déposés auprès des containers. Ce type de dépôt est interdit. Vous avez des pneus usagés, vous pouvez en jeter 4 par mois à la déchetterie de Prades.





VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunira **le jeudi 3 novembre à 18h30**.

Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies se dérouleront **à 10h45 à Villerach, 11h30 à Clara** et seront suivies d'un apéritif offert par la municipalité à 12h à la salle des fêtes.

Budget participatif

Nous attendons vos propositions. Vous trouverez dans ces Echos, le formulaire d'idée à compléter.

Aide aux activités sportives et culturelles

La municipalité vous rappelle que les enfants de Clara-Villerach peuvent prétendre à des aides financières de la commune allant de 50€ à 150€ pour la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle dans le Conflent. Rapprochez-vous du secrétariat de la mairie pour obtenir le formulaire.

Plantations dans les villages

Dimanche 20 novembre de 9h à 13h, les habitants sont invités à participer aux plantations des plants financés par le CD66. Une grillade sera offerte aux bénévoles à la salle des fêtes de Villerach.



Réunion citoyenne autour du composteur collectif à Clara

Les habitants sont conviés **le mercredi 9 novembre à 18h30** à la mairie.

Inauguration de la plateforme

La plateforme sera inaugurée **le mardi 15 novembre à 18h**. Un apéritif suivra cet évènement.

Fête de la médiathèque

Mercredi 2 novembre à 16h, Izia et Mélodie organisent la fête de la médiathèque : crêpes party, jeux de sociétés, dessins... pour petits et grands.

Castagnade et ludothèque, Clara

Samedi 5 novembre à 14h30 à la salle des fêtes de Clara de 14h30 à 17h30, le comité des fêtes de Clara organise une castagnade et des jeux avec la ludo d'aquí. Manifestation gratuite.

Préparation du carnaval 2023

Le Conseil des jeunes, les comités d'animation et les habitants intéressés sont conviés à la réunion du **samedi 5 novembre à la salle des fêtes de Clara à 17h30** pour préparer le Carnaval (thème, char, costumes..) afin que la fête soit encore plus belle!





VIE ASSOCIATIVE ET AUTRES INFOS

Deux soirées Halloween

Préparez vous !

Décorez vos extérieurs, sculptez vos citrouilles et armez vous de gourmandises... Monstres, squelettes et autres zombies vont venir sonner à vos portes.

Dimanche 30 octobre à 19h00 à Clara

Rassemblement à la salle des fêtes de Clara et déambulation des monstrueux garnements dans le village pour récupérer les gourmandises chez les habitants.

Lundi 31 Octobre à 19h00 à Villerach

Rassemblement à la salle des fêtes de Villerach et marche fantomatique dans les rues du village à la recherche de bonbons.

Deux soirées pour deux fois plus d'épouvantables plaisirs

Soirée castanyade i vi nou, Villerach

Sempre Endavant organise le **29 octobre à 19h à la salle des fêtes de Villerach** la Castanyade sur inscription auprès de Bruno 06 19 22 22 37 ou Stéphane 06 33 96 54 16

Fête du Beaujolais nouveau, Villerach

Le jeudi 17 novembre à 19h00, Sempre Endavant convie les habitants place des grenadiers autour d'un verre de Beaujolais nouveau (à consommer avec modération).



Exposition de pastels, peinture et photos anciennes

Dom'y expose ses tableaux **du 29 octobre au 1er novembre de 14h à 18h** à la salle des fêtes de Villerach.

Une exposition de photographies anciennes de 1900 à nos jours est installée du 29 octobre au 1er novembre à la médiathèque.

Atelier bougies à la cire d'abeille

Mercredi 30 novembre à 14h30 à la salle des fêtes de Clara, Vapeur organise un atelier bougie à la cire d'abeille pour les enfants du village.

Pères Noël à Clara Villerach

Samedi 17 décembre à 15h30 attendez-vous à la visite du Père Noël à la salle des fêtes de Villerach puis à 17h à la salle des fêtes de Clara. Cadeaux, goûter et vin chaud sont au programme.

Information paroissiale

La messe de la Toussaint sera célébrée à l'église de Villerach **le samedi 29 octobre à 17h30**.

Le 11 novembre à 9h30 à l'église de Clara, à l'occasion de la Saint Martin, fête patronale de Clara, une messe sera célébrée.

